

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 5 février 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3 et 4 février 2020**

**2020 DPE 1** Approbation de principe d'aides financières de l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre du Contrat de territoire « Eau et Climat » 2020-2024.

**Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur ;

Vu le 11e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ;

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016 ;

Vu la délibération en date du 17 décembre 2019 approuvant le Contrat de territoire « Eau et Climat » parisien 2020-2024 ;

Vu le projet en délibération en date du 21 janvier 2020, par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter des aides financières de l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre du Contrat de territoire « Eau et Climat » 2020-2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, pour tous les projets entrant dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence, et dans le contrat de territoire « Eau et Climat » parisien 2020-2024,

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions d'aide financières afférentes.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**